

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 003-210301354-20240308-20240308_016-DE



Séance du 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Délibération n°20240308_016

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Commerces

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion au titre de l'année 2023 établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 - Budget Commerces du Comptable.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

